

Groupe de matériel	–	Page 1 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendée		Se substitue à la fiche de Avril 2021

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Explicit® EC

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

### ♣SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** ..... **Indoxacarbe 150g/L EC**
- Nom commercial** ..... **Explicit® EC**  
AMM n°2110073
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** ..... Peut être utilisé uniquement comme insecticide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** ..... **CHEMINOVA AGRO France S.A.S.**  
11 bis Quai Perrache  
69002 LYON - FRANCE  
Tel 04 37 23 65 70  
Fax 04 78 71 08 46  
[fmc.france@fmc.com](mailto:fmc.france@fmc.com)
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence** ..... Numéro d'appel d'urgence de la société,  
BIG (24h/24) : +32 14 58 45 45
- Pour les urgences médicales : ..... Centres antipoison en France :  
Paris : 01.40.05.48.48  
Lyon : 04.72.11.69.11  
Marseille : 04.91.75.25.25  
Lille : 0800 59 59 59  
ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)
- Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

### ♣SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** ..... Toxicité aiguë par voie orale : catégorie 4 (H302)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée : Catégorie 1 (H372)  
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique : catégorie 2 (H411)

Groupe de matériel	–	Page 2 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Classification OMS .....	Classe II, modérément dangereux
Dangers pour la santé .....	Le produit est nocif par ingestion. Il peut avoir plusieurs effets nocifs sur une exposition prolongée ou répétée.
Dangers pour l'environnement .....	Le produit est toxique pour les organismes aquatiques.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

*Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé*

Identificateur de produit ..... Indoxacarbe 150g/L EC

Pictogrammes de danger (GHS07, GHS08, GHS09)



Mention d'avertissement ..... DANGER

Mentions de danger

H302 .....	Nocif en cas d'ingestion.
H372 .....	Risque avéré d'effets graves pour les organes (sang, système nerveux, coeur) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 .....	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger supplémentaire

EUH208 .....	Contient de l'indoxacarbe et du sulfonate de calcium. Peut produire une réaction allergique
EUH401 .....	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P260 .....	Ne pas respirer les vapeurs.
P264 .....	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 .....	Porter des gants de protection / des vêtements de protection / des bottes.
P312 .....	Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin / en cas de malaise.
P391 .....	Recueillir le produit répandu.
P501 .....	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.

Autres

SP1 .....	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
-----------	--

Groupe de matériel	–	Page 3 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Concernant les phrases spéciales (SPe) et le délai de rentrée (DRE), consulter l'étiquette.

- 2.3. **Autres dangers** ..... Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

### SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. **Substances** ..... Ce produit est un mélange, pas une substance.
- 3.2. **Mélanges** ..... Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.

#### Substance active

<b>Indoxacarbe</b> .....	Contenu: 15,84% p/p
Nom CAS .....	Méthyl (4aS)-7-chloro-2,5-dihydro-2-[[méthoxycarbonyl][4-(trifluorométhoxy)phényl]amino]carbonyl]indéno[1,2-e][1,3,4]oxadiazine-4a(3H)-carboxylate
N° CAS .....	173584-44-6
Nom IUPAC .....	Méthyl (S)-N-[7-chloro-2,3,4a,5-tetrahydro-4a-(méthoxycarbonyl)-indéno[1,2-e][1,3,4]oxadiazin-2-ylcarbonyl]-4'-(trifluorométhoxy)-carbanilate
Nom ISO/Nom UE .....	Indoxacarb
N° CE (N° EINECS) .....	Aucun
N° index UE.....	607-700-00-0
Masse moléculaire .....	527,83
Classification du composant .....	Toxicité aiguë orale : catégorie 3 (H301) Toxicité aiguë par inhalation : catégorie 4 (H332) Sensibilisation - cutanée : catégorie 1B (H317) Toxicité spécifique pour l'organe cible – exposition répétée : Catégorie 1 (H372) Dangers pour le milieu aquatique, aigu : catégorie 1 (H400), facteur M1 chronique : catégorie 1 (H410), facteur M1

#### Ingrédients à déclaration obligatoire

	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE (N° EINECS)	Classification
2-Éthylhexan-1-ol	1 - 5	104-76-7	203-234-3	Tox. Aigue 4 (H332) Irrit. Cutanée 2 (H315) Irrit. Oculaire 2 (H319) STOT SE 3 (H335)

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- 4.1. **Description des premiers secours**
- Inhalation ..... En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un

Groupe de matériel	–	Page 4 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.

- Contact avec la peau ..... Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec les yeux ..... Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion ..... Consulter un médecin immédiatement. Faire se rincer la bouche à la personne exposée et lui faire boire 1 ou 2 verres d'eau ou de lait. Provoquer le vomissement seulement si:
1. une quantité importante (plus d'une bouchée) a été ingérée
  2. le patient est totalement conscient
  3. l'aide médicale n'est pas facilement joignable
  4. l'ingestion a eu lieu il y a moins d'1 heure
- Laisser le patient provoquer le vomissement en touchant le fond de sa gorge avec un doigt. En cas de vomissement, laisser la victime se rincer la bouche et boire à nouveau.

4.2. **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Effets aigus sur le système nerveux : somnolence, tremblements, paralysie  
 Chronique, en outre : cyanose

4.3. **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin ..... L'indoxacarbe agit en bloquant les canaux sodiques dans le système nerveux. Secondairement, il a des effets oxydants sur les globules rouges causant la méthémoglobinémie.

Le recours au lavage gastrique et/ou à l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique. Envisager la possibilité d'une méthémoglobinémie et traiter avec du bleu de méthylène si nécessaire.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. **Moyens d'extinction** ..... Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.

Groupe de matériel	–	Page 5 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le fluorure d'hydrogène, le chlorure d'hydrogène, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et divers composés organiques fluorés et chlorés.
- 5.3. Conseils aux pompiers .....** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.
- En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :
1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
  2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
  3. alerter les autorités.
- Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.
- Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Réduire et éviter la formation des vapeurs et des brouillards autant que possible.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).
- Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent être éliminés à l'aide d'un matériau absorbant de type liant universel, terre à foulon ou autres argiles

Groupe de matériel	–	Page 6 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

absorbantes. Placer les absorbants contaminés dans des conteneurs adaptés. Nettoyer la zone en utilisant beaucoup d'eau et un détergent. Absorber le liquide de lavage à l'aide d'un papier absorbant et le placer dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections .....**

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.  
Voir section 13 concernant l'élimination.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour plus d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

Groupe de matériel	–	Page 7 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Température de stockage recommandée de 3 à 54°C. Protéger contre le gel.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «**POISON** » est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire de boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

Valeurs limites d'exposition .....

À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour l'ingrédient actif dans ce produit.

**Indoxacarb** Valeur interne

Année  
2018 1 mg/m<sup>3</sup> (TWA 8-hr)

Toutefois, d'autres valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

**Indoxacarbe**

DNEL, systémique ..... 0,004 mg/kg de poids corporel/jour  
 PNEC, milieu aquatique ..... 0,84 µg/l

**2-Éthylhexan-1-ol**

DNEL, systémique, inhalation ..... 12,8 mg/m<sup>3</sup>  
 DNEL, voie cutanée ..... 23 mg/kg de poids corporel/jour  
 PNEC, eau douce ..... 0,017 mg/l  
 PNEC, eau marine ..... 0,02 mg/l

**Acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium**

DNEL, inhalation ..... 11,75 mg/m<sup>3</sup>  
 DNEL, voie cutanée ..... 3,33 mg/kg de poids corporel/jour  
 PNEC, eau douce ..... 1 mg/l  
 PNEC, eau marine ..... 1 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition .....**

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement

Groupe de matériel	–	Page 8 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

En cas de dégagement produisant une forte vapeur ou de la poussière, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu. Généralement, l'utilisation de gants de protection n'offrira qu'une protection partielle contre l'exposition cutanée. De petites déchirures dans les gants et une contamination croisée peuvent se produire facilement. Il est recommandé de limiter le travail à effectuer manuellement et de changer les gants régulièrement.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect .....	Liquide
Couleur .....	Ambre
Odeur .....	Odeur faible de sucre brûlé



Groupe de matériel	–	Page 9 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Inflammabilité .....	Pas hautement inflammable, mais inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion .....	Non déterminées
Point d'éclair .....	69°C
Température d'auto-inflammation.	255°C
Température de décomposition.....	Non déterminée
pH .....	Dispersion à 10 g/l dans l'eau : 5,4 à 25°C
Viscosité cinématique .....	5,9 mm²/s à 25°C
Solubilité(s) .....	Le produit est émulsionnable dans l'eau. Solubilité de l' <b>indoxacarbe</b> dans éthyl acétate          160 g/l heptane                1,72 g/l eau                        15 mg/l à 25°C
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) .....	<b>Indoxacarbe</b> : log $K_{ow} = 4,60$
Pression de vapeur .....	<b>Indoxacarbe</b> : $4,0 \times 10^{-10}$ Pa à 25°C
Densité et/ou densité relative .....	Densité relative : 0,9494 à 20°C
Densité de vapeur relative .....	Non déterminée
Caractéristiques des particules.....	Non applicable (liquide)

9.2. **Autres informations**                                        Aucune autre information pertinente n'est disponible.

<b>SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
--

10.1. <b>Réactivité</b> .....	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2. <b>Stabilité chimique</b> .....	Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à température ambiante.
10.3. <b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucune connue.
10.4. <b>Conditions à éviter</b> .....	Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. <b>Matières incompatibles</b> .....	Aucune connue.
10.6. <b>Produits de décomposition dangereux</b> .....	Voir sous-section 5.2.

<b>SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--

11.1. **Information sur les effets toxicologiques**                                        \* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Groupe de matériel	–	Page 10 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Produit

Toxicité aiguë .....		Ce produit est nocif par ingestion, mais n'est pas considéré comme nocif par inhalation ou contact avec la peau. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 977 mg/kg (méthode OCDE 425)
	- peau	DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
	- inhalation	CL <sub>50</sub> , inhalation, rat : > 5,2 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Irritant pour la peau (méthode OCDE 404).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....		Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 406). *
Mutagénicité sur les cellules germinales .....		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Carcérogénicité .....		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être cancérogène. *
Toxicité pour la reproduction .....		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *
STOT – exposition unique .....		À notre connaissance, aucun effet spécifique après une exposition unique n'a été observé. *
STOT – exposition répétée .....		Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active indoxacarbe : Organe cible : le sang et le système nerveux DSENO : 0,6 mg/kg de poids corporel/jour lors d'une étude de 90 jours sur le rat. Le DMENO était 0,76 mg/kg de poids corporel/jour. À ce niveau de dose, on a observé des effets induits par des oxydants sur les globules rouges.
Danger par aspiration .....		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour présenter un risque de pneumonie par aspiration. *

Indoxacarbe

Toxicocinétique, métabolisme et distribution		L'indoxacarbe est partiellement absorbé après administration orale avec les niveaux les plus élevés dans les tissus adipeux et le sang. Le métabolisme est vaste. L'excrétion est lente. L'accumulation dans les tissus adipeux et les globules rouges est possible
Toxicité aiguë .....		La substance est toxique par ingestion et peut être nocive par inhalation. La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 179 mg/kg (méthode OCDE 401)

Groupe de matériel	–	Page 11 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

- peau	DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL <sub>50</sub> , inhalation rat : 4.2 mg/l/4 h (méthode OCDE 403)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....	Non irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 406).

2-Ethylhexan-1-ol

Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Après administration orale, la substance est rapidement absorbée. Il a été rapidement excrété dans les 24 premières heures, principalement dans l'urine. Les glucuronides des métabolites oxydés ont prévalu avec presque aucun composé d'origine. Il n'y a aucune indication de bioaccumulation.
Toxicité aiguë .....	Ce produit n'est pas considéré comme toxique. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion DL <sub>50</sub> , voie orale, rat : 3 290 mg/kg (méthode OCDE 401) - peau DL <sub>50</sub> , voie cutanée, rat : > 3 000 mg/kg (méthode OCDE 402) - inhalation CL <sub>50</sub> , inhalation rat : 0,89 - 5,3 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) Non toxique à une pression de vapeur saturée (env. 0,89 mg/l). Toxique à 5,4 mg/l, un mélange de vapeur et de gouttelettes.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire .....	Modérément à gravement irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau. *

11.2. **Informations sur les autres dangers** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

12.1. **Toxicité** ..... Le produit est très toxique pour les insectes et toxique pour les organismes aquatiques. Il est considéré non-toxique pour les oiseaux, les micro-organismes et les macro-organismes du sol.

L'écotoxicité du produit se mesure comme suit :

- Poissons	Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> ) .....	96-h CL <sub>50</sub> : 7,0 mg/l
- Invertébrés	Daphnies ( <i>Daphnia magna</i> ) .....	48-h CL <sub>50</sub> : 1,67 mg/l
- Algues	Algues vertes ( <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ) .....	48-h CE <sub>r,50</sub> : > 16 mg/l

Groupe de matériel	–	Page 12 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Ce qui suit a été mesuré sur l'ingrédient actif **indoxacarbe**:

- Invertébrés Daphnies (*Daphnia magna*) ..... 7 jours NOEC: 0,9 mg/l

- 12.2. **Persistance et dégradabilité** ..... L'**indoxacarbe** n'est pas facilement biodégradable. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, mais elles sont généralement de quelques semaines dans le sol aérobie.
- Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.
- 12.3. **Potentiel de bioaccumulation** ..... Voir section 9 concernant le coefficient de partage octanol-eau.
- L'**indoxacarbe** peut avoir un potentiel bas de bioaccumulation. Le facteur de bioaccumulation (FBC) est mesuré à 950.
- 12.4. **Mobilité dans le sol** ..... L'**indoxacarbe** n'est pas mobile dans le sol.
- 12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** ..... Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.
- 12.6. **Propriétés perturbant le système endocrinien** ..... Aucun des ingrédients n'est connu pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.
- 12.7. **Autres effets néfastes** ..... Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

### ♣ SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.
- L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.
- Élimination du produit ..... Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.
- Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.
- Élimination des emballages ..... Réemploi de l'emballage interdit.
- Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Groupe de matériel	–	Page 13 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Code d'élimination des déchets 020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

#### **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

##### Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- |   |   |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU .....  | 3082  |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations Unies  | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (indoxacarbe)  |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport .....   | 9   |
| 14.4. Groupe d'emballage .....  | III   |
| 14.5. Dangers pour l'environnement ..   | Polluant marin  |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur   | Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement. |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC Conformément aux instruments de l'OMI | Le produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.  |

#### **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- |  |  |
|--|--|
| 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement | Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement.  |
| 15.2. Évaluation de la sécurité chimique   | Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.   |
| 15.3. Autres   | Porter des gants et des vêtements de protection pendant toutes les phases de préparation et de traitement.<br>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.<br>Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.<br>Ce produit est en totale conformité avec la réglementation REACH 1907/2006/CE. |

Groupe de matériel	–	Page 14 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

**Protection des travailleurs** : réglementation française.

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.8. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O. Prévention médicale

Voir également le Code du travail (femmes enceintes, jeunes travailleurs, formation, travail temporaire)

**Délai de réentrée** : consulter l'étiquette

**Protection de l'environnement** :

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : 4511

Pour les informations réglementaires liées à l'emploi du produit, consulter l'étiquette.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité	Corrections mineures uniquement
Liste des abréviations .....	<p>AOEL Acceptable Operator Exposure Level (Niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)</p> <p>CAS Chemical Abstracts Service (numéro de registre de la substance)</p> <p>DNEL Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)</p> <p>CE Communauté Européenne</p> <p>CE<sub>50</sub> Concentration d'effet 50 %</p> <p>CE<sub>r,50</sub> Concentration d'effet 50 %, basée sur la croissance</p> <p>CL<sub>50</sub> Concentration létale 50 %</p> <p>CSEO Concentration Sans Effet Observable</p> <p>Directives MARPOL établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine</p> <p>DL<sub>50</sub> Dose létale 50 %</p> <p>DMENO Dose Minimale avec Effet Nocif Observable</p> <p>DSENO Dose Sans Effet Nocif Observable</p> <p>EC Emusifiable Concentrate (Concentré Émulsi-fiable)</p> <p>EFSA European Food Safety Authority</p> <p>EINECS European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)</p> <p>EPA Environmental Protection Agency (US)</p> <p>GHS Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013</p>

Groupe de matériel	–	Page 15 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
ISO	International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)
IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
n.o.s.	Not otherwise specified
n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMI	Organisation Maritime Internationale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPP	Office of Pesticides Program
OPPTS	Office of Prevention, Pesticides and Toxic Substances
PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
PCV	Paiement Contre Vérification
PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
Reg.	Règlement
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT	Specific Target Organ Toxicity (toxicité spécifique d'organe cible)
TWA	Time Weighted Average (Temps moyen pondéré)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)

Références ..... Les données mesurées sur le produit sont la propriété de la société et ne sont pas publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Toxicité aiguë orale : données mesurées  
 Irritation cutanée : données mesurées  
 Toxicité spécifique pour l'organe cible – exposition répétée : règles de calcul  
 Dangers pour le milieu aquatique : règles de calcul

Mentions de danger utilisées ..... H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour le sang et le système

Groupe de matériel	–	Page 16 sur 16
Nom du produit	<b>Explicit® EC</b>	Révision Octobre 2021 (version 4)

- nerveux à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
  - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
  - EUH208 Contient du indoxacarbe et des acides sulfoniques, pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.
  - EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation ..... Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.